

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 14 septembre 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Monsieur MALANDAIN Denis, Monsieur DENIS Sébastien, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur ELIE Frédéric

Pouvoirs :

Madame VALET Christine par Monsieur MESSANT Francis,
Monsieur BALEMBOIS Philippe par Madame CARTIER Isabelle,
Madame CAMUS Valérie par Monsieur SCAL Christian,
Monsieur WAWER Philippe par Monsieur THERRAULT Georges,
Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier par Monsieur MENIL Jean-Pierre

Absents : Madame MILO Zahra, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur DENOUILLES Philippe

Secrétaire de séance : Madame DAOUST Michèle

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur BLAISON Laurent de son poste de conseiller municipal suite à une mutation professionnelle. Conformément à la législation, il est remplacé par la personne suivante de la même liste : Madame HENEAU Anne. Elle a fait part de son souhait de ne pas accepter cette fonction.

En suivant l'ordre de la liste, Monsieur DENOUILLES Philippe devient conseiller municipal.

1) Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire propose de recourir à un cabinet pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser la construction d'un accueil périscolaire. Trois cabinets ont été contactés et deux ont répondu : Terres et Toits et Monsieur François ALBERT. Le conseil municipal choisit, à l'unanimité, le cabinet Terres et Toits pour une mission d'un montant de 9 792.00 € T.T.C. afin d'effectuer les démarches pour obtenir des subventions et d'établir les dossiers.

2) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération issue de la fusion entre la Communauté de communes des Monts de la Goële et la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux

Suite à la décision préfectorale de fusion de la Communauté de communes des Monts de la Goële et de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux en une seule communauté d'agglomération, il est nécessaire de déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein de cette assemblée qui comportera 68 membres. Pour Varreddes, le nombre de délégués reste à 2 et les conseiller communautaires actuels sont reconduits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle organisation.

3) Marché de maintenance de l'éclairage public avec le SDESM

Le SDESM propose une convention financière pour les travaux d'entretien sur le réseau communal d'éclairage public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

4) Marché d'assurance statutaire du personnel territorial

Monsieur le Maire présente une convention avec le Centre de Gestion pour le remboursement des salaires en cas de congés de maladie du personnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention, à effet du 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

5) Tarif complémentaire pour la cantine

Monsieur le Maire explique que tout élève relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé alimentaire doit être accueilli à la cantine avec son panier repas. Il propose de fixer un tarif pour ce cas de 2 € afin de couvrir les frais de personnel et de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce tarif.

6) Achat de terrain

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section I n° 809, située en emplacement réservé du P.L.U., souhaitent la vendre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter cette parcelle d'une surface de 88 ca au prix de 500 €.

7) Affaires diverses

Monsieur le Maire présente une demande de participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal du lycée professionnel de Claye-Souilly pour un élève de la commune qui fréquente cet établissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse toute participation.

Monsieur le Maire informe que la déchèterie de Meaux sera fermée à partir du lundi 26 septembre 2016 pour une durée de 12 semaines, au cours de laquelle des travaux de sécurisation des quais seront effectués. Les usagers sont invités à se rendre dans les autres déchèteries notamment celles de NANTEUIL LES MEAUX et MONTHYON.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Docteur LABELLE ALEXANDER qui informe du déménagement de son cabinet dentaire à MARY SUR MARNE à compter du 5 septembre 2016.

Lors du dernier ramassage des déchets sauvages sur la commune, 11.81 tonnes ont été collectées.

Monsieur le Maire informe que la police municipale intercommunale a procédé à des contrôles de vitesse dans la rue Neuve. Aucune infraction n'a été relevée.

Monsieur MESSANT souhaite intervenir au sujet des stationnements dans la commune et insiste sur l'incivisme et le non-respect du code de la route des propriétaires de véhicules.

De nombreuses voitures stationnent sur les trottoirs et empêchent les piétons de passer.

Malgré des garages et des emplacements prévus pour garer les véhicules dans les propriétés, ceux-ci sont stationnés dans les rues et devant les portes cochères ce qui occasionne une gêne pour les riverains.

Il est demandé de bien vouloir remédier à ces incivilités qui occasionnent des désagréments.

Dans le même ordre d'idée, Monsieur le Maire demande aux propriétaires de chiens de bien vouloir respecter le domaine public (trottoirs, espaces verts, aires de jeux...) et de ramasser les déjections de leur animal.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation et la réussite du week-end des 3 et 4 septembre : hommage aux otages et bataille de la Marne.

Monsieur le Maire informe de la fermeture au public du bureau de Poste du 29 septembre au 24 novembre 2016 pour permettre les travaux de rénovation de ce local. Il avait demandé qu'une permanence temporaire soit mise en place dans un autre local de la commune, mais cela n'a pas été accepté par les services de la Poste compte-tenu des contraintes techniques. Les usagers auront la possibilité de se rendre au bureau de Poste d'ETREPILLY, uniquement le matin, ou à celui de TRILPORT.

Séance levée à 22 heures 30